var SS00145 - Nuit, weekend ou jour férié *(Soins de santé)*

Description

La prestation a été effectuée la nuit, le weekend ou un jour férié.

Codification

Valeur	Signification
1	nuit (de 21h à 8h)
2	weekend (de samedi 8h à lundi 8h)
3	jour férié (de 21h le jour précédent jusque 8h le lendemain – en cas de facturation par des dentistes (efac), cette valeur est également utilisée pour les jours de pont)
4	prestation exécutée entre 0h et 8h prise en compte dans la facturation de suppléments d'honoraires pour prestations techniques urgentes
5	prestation effectuée par un praticien de l'art infirmier pour des raisons de convenance personnelle durant le weekend ou un jour férié. Ces prestations doivent être attestées au tarif de la semaine. Le plafond de cette intervention correspond au plafond de la semaine.
0	autres

Remarques

Un supplément d'honoraire pour prestations techniques urgentes peut uniquement être facturé aux conditions suivantes :

- l'état du patient exige des soins urgents à ces moments-là ;
- il ne s'agit pas d'une exigence particulière du patient ou du médecin ;
- le prestataire de soins, pour des raisons de convenance personnelle, ne prévoit généralement pas de consultations, visites à domicile ou rendez-vous à ces moments-là.

En cas de prestations relatives à la biologie clinique, cette variable est remplie de manière facultative.
En cas d'honoraires forfaitaires par admission, cette variable correspond toujours à 0.
Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le site web de l'INAMI sous '**Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?**' (recherchez Enregistrement de type 50 Zone 12).

Code SS00145

Format SAS 1. (numeric)

Mots clés Prestations de soins de santé, Coûts

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Soins de santé	ALL	2005-10-01	2026-06-30

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)